



509/2026

10 JUL. 2026

Rabat-le.....

DECISION

D'OUVERTURE DU CONCOURS

La Directrice Générale Déléguée de la société « **Jardin Zoologique National S.A** »,

- Vu le Décret n°2-07-841 du (07 Joumada I 1428) 24 mai 2007, autorisant la création de la société anonyme dénommée « **Jardin Zoologique National S.A** » ;
- Vu les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration ;
- Vu le Statut régissant le personnel de la société « **Jardin Zoologique National S.A** » ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du (06 Hijja 1433) 22 octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Établissements Publics ;
- Vu la loi cadre de la **SJZN** au titre de l'année 2026 ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

ARTICLE : 1 : La société « **Jardin Zoologique National** », lance un appel à candidature aux candidat(e)s externes, pour le recrutement de **01 (Un)** profil suivant :

- **01 (Un(e)) Auditeur Interne (H/F) (Réf. : AUIT26) :** Titulaire d'un Diplôme de Bac+5 ou de Master ou de DESA ou DESS, en Audit, ou Comptabilité, ou Finance, ou Gestion, ou diplôme équivalent, diplôme délivré par un établissement agréé ou un diplôme reconnu équivalent au Maroc, avec une expérience de 03 (Trois) ans minimum dans un poste similaire en audit interne ou dans un cabinet d'audit externe.

ARTICLE : 2 : L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s externes remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 45 ans au plus.

ARTICLE : 3 : Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées sur les articles 1 et 2.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s à l'issue de cette première phase, seront convoqué(e)s pour participer aux épreuves écrites, portant sur la discipline demandée.



Jardin Zoologique National

Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20 et ne seront admissibles pour l'épreuve orale ou pratique que les candidat(e)s ayant obtenu(e)s, au moins, une note de 10/20 pour l'épreuve écrite.

Ne seront admis(e)s définitivement que les candidat(e)s ayant obtenu(e)s, à l'issue des épreuves écrites et pratiques ou orales, une note de 10/20 dans la limite du nombre des postes pourvus.

La liste des candidat(e)s définitivement admis(e)s et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

ARTICLE : 4 : Le dossier de candidature comprenant la référence du poste est composé des pièces suivantes :

- 01 (Un) Curriculum Vitae détaillé (comprenant le numéro de téléphone et l'adresse mail) ;
- 01 (Une) Lettre de Motivation signée par le/la candidat(e) portant la référence du poste demandé, adressée au Monsieur le Président Directeur Général du JZN ;
- 01 (Une) Copie de Baccalauréat ;
- 01 (Une) Copie du Diplôme, pour les diplômes délivrés par des organismes privés ou étrangers, doivent être accompagnés d'un document justifiant l'équivalence ;
- 01 (Une) Copie des attestations de travail ;
- 01 (Une) copie de la CNIE.

ARTICLE : 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés à la plateforme de l'emploi public :

<https://depot.emploi-public.ma/>, avant le **03 AOUT 2026** à **16h30mn**, délai de rigueur.